

Barreau  
du Bas-Saint-Laurent-  
Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine



2021-2022

## RAPPORT DU BÂTONNIER



Me Hugo Caissy  
Barreau BSLGÎM  
11 mai 2022



## RAPPORT DU BÂTONNIER DU BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE, ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2021-2022

---

### INTRODUCTION

Chers collègues, le présent document se veut un portrait des activités réalisées durant la dernière année, par le soussigné et les membres du conseil de votre section. Ce fut une année houleuse. Les différentes vagues (de la COVID au tribunal spécialisé) qui nous ont frappés ont laissé des traces qui nous affecteront longtemps.

En revanche, tout n'est pas négatif! La pandémie a accéléré la modernisation de la justice et des opportunités sont apparues.

Cette première année de bâtonnat en est une de transition vers le retour à une forme de vie et une pratique « normale ». Cependant, les défis ne sont pas moins présents. Les dossiers ont tendance à se complexifier, LA justice fait face à de nombreuses critiques et, souvent, nous en sommes les boucs émissaires.

### SITE DU BARREAU ET ADRESSE COURRIEL DU BÂTONNIER

L'an dernier, Me Bernard écrivait ce qui suit :

*Nous croyons qu'avec l'arrivée de la deuxième décade du Vingt-et-unième siècle (21e) il est grand temps de passer à la haute-vitesse. Ainsi, dans un but de modernisation, nous avons mis en branle le nouveau site du barreau de section au cours des deux dernières années et décider de vous joindre grâce à cet outils. Cependant, nous constatons que trop peu de gens y réfèrent. Nous vous réitérons que le meilleur moyen de joindre le bâtonnier ou la bâtonnière de la section demeure la nouvelle adresse courriel soit: [batonnier@barreaubslqim.com](mailto:batonnier@barreaubslqim.com). [sic]*

Je fais miens ses propos, qui sont toujours d'actualité.

### PALAIS DE JUSTICE : MODERNISATION ET PROBLÉMATIQUES

Aucun problème ne nous a été signalé dans le district de Kamouraska.



Dans le district de Rimouski, le palais de justice de Rimouski répond aux attentes. On ne peut pas en dire autant des palais de justice de Mont-Joli et d'Amqui. Les problèmes répertoriés depuis des années n'ont toujours pas été corrigés, notamment le manque de salles pour rencontrer les clients, ce qui crée des difficultés pour assurer la confidentialité, en détention ou non.

Dans le district de Gaspé, une demande d'achat d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes pour les avocats nous a été adressée, en raison de l'absence de service de restauration à Havre-Aubert en hiver. En ce qui concerne le palais de Sainte-Anne-des-Monts, c'est le jour de la marmotte; il est toujours impossible d'avoir une communication avocat-client confidentielle avec les détenus.

Dans le district de Bonaventure, la condition du palais de Carleton se dégrade et ce point de service est de plus en plus sous-utilisé, ce qui a un impact sur l'accessibilité à la justice. À New Carlisle, il y a une problématique due à l'absence de prises électriques accessibles aux avocats pour brancher leur portable. Des démarches ont été entreprises, mais nous n'avons aucun échancier. De plus, un micro-ondes a été acheté pour la salle des avocats.

### **SERVICE DE RÉFÉRENCE : APPELS DES CITOYENS**

Au cours de l'année, nous avons reçu quelques appels de justiciables dans l'incapacité de se trouver un procureur pour les représenter, et ce, principalement en matière criminelle.

Les appels provenaient de personnes détenues ou non.

La majorité de ceux-ci provenait des districts de Bonaventure, Gaspé et Rimouski.

Quant au service de référence, des discussions sont en cours quant à l'opportunité que l'Association des Avocats et Avocates de Province (AAP) reprenne ce service.

### **EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION**

L'an dernier, monsieur le bâtonnier Charles Bernard a soumis un dossier au Barreau du Québec concernant un individu sévissant dans le district de Kamouraska.

L'enquête relativement à cette plainte a mené à des accusations en vertu de la *Loi sur le Barreau* et l'individu fait actuellement face à trois chefs d'accusation.

De plus, au mois de février cette année, un accusé s'est plaint, en salle d'audience, d'une situation concernant la même personne. Nous avons donc écrit de nouveau au Barreau en leur joignant l'enregistrement de la discussion entre l'accusé, la juge et un avocat semblant être lié à la personne suspectée d'exercice illégal. Le dossier fait l'objet d'une enquête du syndic et du Barreau.



## NÉGOCIATIONS AIDE JURIDIQUE

Le comité consultatif sur la réforme de l'aide juridique, créé l'an dernier, devrait remettre son rapport au cours des prochaines semaines. Nous pouvons donc nous attendre à des développements rapides. D'ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, certaines associations se mobilisent pour préparer leur réaction au rapport.

## AAP ET APAAQ

La première chose que nous nous devons de préciser sur l'AAP et l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ) est qu'il ne s'agit d'aucune façon d'associations liées, et ce, même si l'initiative de l'APAAQ tire sa source de l'AAP. Tant le sort de l'AAP que celui de l'APAAQ est entre leurs mains et ne concerne pas l'autre.

Leurs missions sont complémentaires :

L'AAP défend les intérêts des régions;

L'APAAQ défend les intérêts socioéconomiques de ses membres avocats.

En septembre dernier, des discussions ont eu lieu entre les bâtonniers de section, la bâtonnière du Québec et ces deux associations et, depuis, ils semblent convenir de leurs rôles respectifs dans le paysage juridique.

## L'AAP

Les dernières années nous ont confirmé la pertinence de l'AAP pour défendre les intérêts des régions<sup>1</sup> au Barreau du Québec et auprès des différentes instances de la Justice. Après maintes discussions, nous avons été à même de constater que les presque 100 ans d'histoire de l'AAP ne pouvaient être relégués aux oubliettes et démontraient sa pertinence. Il s'agit d'une organisation bien rodée.

Nous avons participé à la précision des objectifs de l'AAP.

Quant à la forme de l'AAP, le conseil élargi en est venu à la conclusion que celle-ci devait devenir une association de barreaux et non d'avocats. Ce changement de forme devrait

---

<sup>1</sup> En 2020-2021, les barreaux de Montréal et Québec comptaient 70,42 % des avocats inscrits contre 29,58 % pour les 13 barreaux de région. Notre barreau représentait, en 2020-2021, 0,95 % des avocats inscrits. Pour le barreau de Montréal, il y a 750 avocats par 100 000 habitants, alors que pour les régions, il est de 144 avocats; ce chiffre est de 94 pour la section BSLGIM (*Barreau du Québec, Barreau-mètre 2022 – La profession en chiffres*). Les 284 avocats du district couvrent un territoire de 42 699,5 km<sup>2</sup>. Fait intéressant, la proportion d'avocats de moins de 10 ans de pratique est de 35,56 % dans la section BSLGIM, ce qui est similaire à la moyenne provinciale de 35,62 %.



être complété lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA), qui sera tenue dans le cadre du congrès de l'AAP, qui aura lieu à Carleton du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Nous avons appuyé cette démarche par résolution du conseil d'administration en octobre 2021.

À ce jour, 10 barreaux régionaux sur 12 ont adopté des résolutions supportant ce changement. De plus, l'AAP vise la réintégration du Barreau de l'Outaouais au sein de l'association de barreaux régionaux.

L'AAP a choisi notre district pour tenir son 93<sup>e</sup> colloque à l'automne 2022.

### **L'APAAQ**

Du côté de l'APAAQ, notre section est présentement représentée par Me Alexis Deschênes.

Nous croyons à la pertinence de l'APAAQ, cependant, force est de constater que beaucoup de travail reste à faire pour qu'elle fasse sa place à titre d'association d'avocats et qu'elle devienne une association rassembleuse et crédible.

Toutefois, nous constatons que l'APAAQ tarde à intervenir sur des dossiers de défense des intérêts, notamment freiner l'empiétement des notaires dans nos champs de pratique exclusifs, valoriser la profession d'avocat, convaincre le public de l'utilité d'être représenté par un avocat, combattre le mythe voulant que ce soit les avocats qui nuisent à l'accessibilité à la justice et combattre la prolifération des outils aidant les personnes à se représenter seules.

En novembre 2021, en assemblée générale spéciale, nous avons adopté la résolution suivante :

[...]

2. *De reconnaître la validité de la mission de l'APAAQ et d'encourager fortement les membres de la section à y adhérer afin d'en assurer la pérennité et favoriser la réalisation de sa mission ;*
3. *De transmettre aux membres, afin de favoriser l'adhésion des avocats du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, une formule d'adhésion à être complétée avant le 30 novembre 2021. À cette date, le Barreau de section procédera au paiement et à l'inscription des membres pour l'année 2021 qui auront manifesté leur intérêt.*

Conformément à la résolution concernant la cotisation des avocats à l'APAAQ, 79 membres ont demandé d'être inscrits à l'APAAQ et les cotisations ont été payées en conséquence.

Puisqu'il s'agit d'une jeune association qui doit faire sa place, nous recommandons, pour une dernière année, de reconduire la résolution adoptée en assemblée générale spéciale l'an dernier, de la façon suivante :

- 1. De reconnaître la validité de la mission de l'APAAQ et d'encourager fortement les membres de la section à y adhérer afin d'en assurer la pérennité et favoriser la réalisation de sa mission ;*
- 2. De transmettre aux membres, afin de favoriser l'adhésion des avocats du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, une formule d'adhésion à être complétée avant le 15 juillet 2021. À cette date, le Barreau de section procédera au paiement et à l'inscription des membres pour l'année 2022 qui auront manifesté leur intérêt.*
- 3. De transmettre, à l'APAAQ, les attentes des membres quant à leur mission.*

Donc, avec l'invitation à adhérer à l'APAAQ, nous sonderons vos attentes envers cette association.

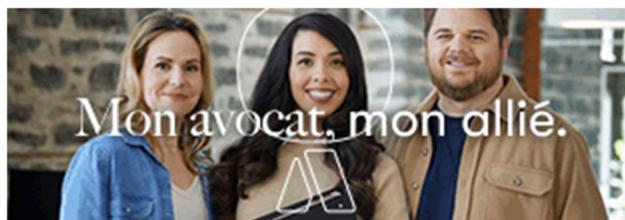
### **CONSEILS DE SECTION ET CONSEIL ÉLARGI DE L'AAP**

Le soussigné a participé à tous les conseils de section et conseil élargi, en virtuel et en présence.

Cette année, les sujets traités ont porté sur :

- Le projet LEXIUS (numérisation de la justice);
- La question de la pandémie et des mesures sanitaires;
- La pénurie de personnel dans les greffes et dans les bureaux d'avocats;
- La justice dans le nord;
- L'accès à la justice;
- Le projet de loi 75 concernant la modernisation du système judiciaire;
- Le projet de loi 92 sur le tribunal spécialisé en matière de violences à caractère sexuel;
- Le projet de loi 96;
- Le projet de loi 75 concernant l'encadrement des cliniques juridiques;

- Les négociations sur les tarifs de l'Aide juridique, principalement;
- La réforme de l'École du Barreau;
- La planification stratégique 2022-2025;
- La question des audiences virtuelles a été discutée à chaque conseil de section et, notamment, avec les juges en chef du Québec. Au moment d'écrire ces lignes, il semble que l'utilisation de la visioconférence demeurera un outil pour les différentes cours, mais le retour aux audiences en présence demeure la norme. Du côté des Barreaux et des associations, notamment l'AAP et l'AQAAD, il existe une insatisfaction due à l'absence de cohérence dans l'utilisation de TEAMS. Il y a, en effet, autant de directives que de juges;
- La question du bien-être psychologique des avocats. À ce sujet, des programmes « répit » sont offerts par le Barreau et une entente sur la conciliation travail-famille a été signée entre le Barreau, la Cour d'appel, la Cour Supérieure et la Cour du Québec;
- L'état des palais de justice de Carleton, Mont-Joli, Amqui et Gaspé a été discuté à plusieurs reprises;
- La valorisation de la profession. Une campagne publicitaire mettant l'avocat en valeur a été lancée le 25 avril dernier;



- Le déficit d'avocats dans les régions.

## CAIJ

Le CAIJ continue d'être une référence en matière d'information juridique.



## **ASSERMENTATIONS**

Nous avons assermenté 12 stagiaires en 2021-2022, dont certains pratiquent toujours dans notre section.

La proportion des nouvelles inscriptions sur le nombre d'avocats en 2020-2021 est de 2,22 %.

## **RÉUNIONS**

Comme chaque année, les membres du conseil d'administration (CA) se sont réunis à raison d'une rencontre aux deux mois, approximativement, et ce, pour discuter des divers dossiers en cours.

Le CA a pu se réunir en présence le 16 octobre 2021 à Rimouski.

Nous prévoyons, pour 2022-2023, une réunion aux deux mois en visioconférence et deux réunions en présence.

Le CA a, entre autres, adopté des recommandations concernant l'utilisation de TEAMS. Bien que ces recommandations ne lient pas les juges, nous espérons qu'ils s'en inspireront pour en arriver à une certaine uniformité relativement à l'utilisation de TEAMS dans le futur.

## **ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

La nouvelle mouture de l'École du Barreau sera prête à temps pour 2022.

Une réforme de l'École du Barreau sera mise en place cette année. Elle met l'accent sur le savoir-faire.

## **TABLE SUR LA MÉDIATION**

Il subsiste des insatisfactions avec le système de référencement des médiateurs, qui résulte de la nouvelle forme de gestion. L'AAP se charge du dossier. Le Barreau est informé et est à la recherche de solutions.

## **RENTRÉES JUDICIAIRES, CONGRÈS ET AUTRES ACTIVITÉS**

D'abord, la rentrée judiciaire 2021, prévue en présence à Rimouski, a dû être tenue en mode virtuel en raison des règles sanitaires en vigueur à l'époque.



Pour 2022, nous comptons reprendre le projet de tenir la rentrée judiciaire en présence au Palais de justice de Rimouski. Présentement, la date visée est le 2 septembre 2022.

Nous opterons pour la formule utilisée l’an dernier et espérons la présence des Juges en chef Savard, j.c.a, La Rosa, j.c.s. et Rondeau, j.c.q.

Ensuite, la 5<sup>e</sup> vague, ou la 6<sup>e</sup>, ont eu raison du congrès prévu à Matane. Avec le comité organisateur, nous avons convenu de conserver Matane comme lieu de la tenue du congrès et de le reporter du 2 au 4 mai 2023.

D’autre part, notre district recevra le conseil élargi de l’AAP et le conseil des sections du Barreau du Québec à Carleton les 27 et 28 septembre 2022. Ces réunions seront suivies par le 93<sup>e</sup> congrès de l’AAP, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Enfin, le 4 mai 2022, en collaboration avec les juges coordonnateurs du district, nous avons pu discuter avec la Juge en chef associée à la Cour Supérieure, Catherine La Rosa. Lors de cet échange informel, les avocats présents ont pu faire part de leurs préoccupations, notamment quant à l’utilisation de TEAMS dans le futur et au sujet des lacunes du service d’expertise psychosociale de la Cour supérieure. 15 avocat(e)s ont assisté en présence et 12 par TEAMS.

## CONSEIL DE SECTION

En plus des activités mentionnées ci-dessus, le conseil de section a pris position sur divers sujets, notamment, nous avons émis des recommandations quant à l’utilisation de la visioconférence en salle d’audience.

Dans la prochaine année, tout comme plusieurs autres barreaux de section, nous avons le projet de réviser nos résolutions financières. Nous suivrons avec intérêt le déploiement de LEXIUS (justice sans papier), qui devrait être à terme en 2024-2025, et la publication des lignes directrices des différentes instances relatives à l’utilisation de TEAMS. Nous établirons un plan afin de convaincre quelques avocats de venir s’établir dans nos districts.

Notre section demeure une section dynamique et, malgré notre nombre, nous avons, au fil des ans, fait preuve de leadership et nous sommes toujours en mesure de le faire.

Le soussigné tient à remercier les membres du conseil de section, et à reconnaître leur travail et leur support :

1<sup>re</sup> conseillère : Isabelle Gagnon – District de Bonaventure

Trésorière : Florence Frappier-Routhier – District de Bonaventure



Secrétaire :	Sylvie D'Amours – District de Kamouraska
Conseillère :	Ariane Cayer – District de Gaspé
Conseillère :	Monia Minville – District de Kamouraska
Conseillère :	Vanessa Soucy – District de Kamouraska
Jeune Barreau :	Isabelle Gavioli – District de Rimouski

## CONCLUSIONS

L'an dernier, les conclusions du rapport du Bâtonnier, Me Bernard, prenaient la forme de questions adressées au conseil. Nous concluons en y répondant!

*- Quels seront les rôles que nous voudrions jouer ou pourrions nous permettre à titre de Barreau de section au sein des diverses instances telles que l'AAP et l'APAAQ ?*

Dans le dossier de l'AAP et l'APAAQ, nous avons pris un rôle de leader pour mettre fin aux rixes inutiles entre les deux associations. Nous avons participé activement à la redéfinition du rôle de l'AAP pour qu'il soit plus clair. D'ailleurs, c'est dans notre section que l'AAP devrait, lors de son AGA, devenir une association de barreaux.

Pour l'avenir, nous croyons que nous devons être un joueur actif dans la défense des intérêts des régions en participant activement dans la nouvelle structure de l'AAP.

Nous avons encouragé l'APAAQ en jouant le rôle d'intermédiaire entre elle et nos membres pour faciliter l'adhésion des avocats de la section et nous avons accordé une tribune, lorsque possible, au représentant de l'APAAQ.

*- Quelle devrait être notre approche dans le cadre du jumelage avec le Barreau de Meaux?*

Nous croyons que le jumelage avec le Barreau de Meaux peut être bénéfique pour les membres, en ce qu'il permet de découvrir une façon différente de pratiquer le droit qui peut nous inspirer à faire mieux.

La pandémie ayant mis en veilleuse nos liens avec Meaux, la prochaine année servira à rétablir la communication avec eux et à trouver une meilleure façon de tirer profit de ce jumelage.

Un comité sera donc formé pour se pencher sur cette question et émettre des recommandations au CA.

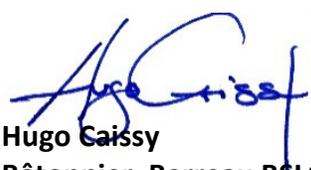
Lors de nos rencontres avec les bâtonniers et premiers conseillers des autres sections, nous avons discuté de leur jumelage avec les barreaux français et leur approche pourra inspirer le comité.

*- Devons-nous favoriser le virtuel au présentiel dans le cadre de nos formations et de nos AGA?*

Nous sommes d'avis que l'utilisation du virtuel est supplétive. Les recommandations que nous avons émises en novembre dernier représentent toujours la position du CA sur la question.

Quant à nos AGA et formations, nous favoriserons les réunions en présence. L'expérience du virtuel nous a démontré que ce mode de fonctionnement ne favorise pas les échanges.

Enfin, certains membres du CA quitteront bientôt et nous avons besoin de relève. Notamment, nous cherchons actuellement un(e) avocat(e) désirant s'impliquer avec Me Monia Minville sur le comité de formation afin d'en prendre la relève l'an prochain, et des avocat(e)s pour former un comité sur le jumelage avec le Barreau de Meaux.



**Hugo Caissy**  
Bâtonnier, Barreau BSLGÎM